DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de Jussy

# Plan Local d'Urbanisme

## Rapport et Conclusions du commissaire-enquêteur

Vu pour être annexé à
la délibération du :

- 7 DEC. 2010

Approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02480)

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

16, rue Rayet Liénart
51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
*e-mail :* bureau.etudes@geogram.fr

# DEPARTEMENT DE L'AISNE
# COMMUNE DE JUSSY

*****

# ENQUETE PUBLIQUE

**SUR LE PROJET DE**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*****

## Rapport du commissaire enquêteur

## à Monsieur le Maire de

## JUSSY

*****

**22 JUIN au 22 JUILLET 2010**

*****

**Copie : Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.**

# DEPARTEMENT DE L'AISNE
# COMMUNE DE JUSSY

*****

# ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

*****

## SOMMAIRE


| | PAGES |
|---|---|
| - I). PREPARATION DE L'ENQUETE | 1 à 2 |
| - II). VISITE DES LIEUX | 3 à 5 |
| - II). PRESENTATION DU PROJET | 5 à 10 |
| - IV). PUBLICITE | 10 |
| - V). DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE | 11 |
| - VI). ACCES DU PUBLIC AU DOSSIER-JOURS ET HEURES | 11 à 12 |
| - VII). ENQUETE PUBLIQUE-DEROULEMENT | 12 à 21 |
| - VIII). CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR | 22 à 25 |


## Annexes :


- 1). Demande de désignation d'un commissaire enquêteur.
- 2). Décision du Président du Tribunal Administratif d'Amiens.
- 3). Délibération du Conseil Municipal de Jussy.
- 4). Publication dans la Presse.
- 5). Arrêté du Maire de Jussy en date du 28 mai 2010.
- 6). Dossier d'enquête publique.
- 7). Registre d'enquête publique.
- 8). Observations du public.
- 9). Clôture du Registre d'enquête.


*****

# DEPARTEMENT DE L'AISNE
# COMMUNE DE JUSSY

**(1273 habitants-1337 hectares)**
**Canton de SAINT-SIMON-Arrondissement de SAINT-QUENTIN**

*****

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### -I).PREPARATION DE L'ENQUETE :

**La Commune de JUSSY a décidé, par délibération de son Conseil Municipal en date du 8 décembre 2009, de procéder à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire**

En conséquence, par courrier en date du 14 mai 2010, parvenu au Tribunal Administratif d'Amiens le 21 mai 2010, le Maire de JUSSY, en application de l'article R 123-19 du Code de l'Urbanisme, sollicite, auprès de monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens, la désignation d'un commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique portant sur ce projet de PLU qui pourrait se dérouler du 15 juin au 15 juillet 2010. (annexe 1).

**Par décision en date du 21 mai 2010, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens me désigne: Alphonse LECLERC, Cadre supérieur de second niveau à France Telecom, (E/R), demeurant 3/25 rue Nestor Gréhant à Laon, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique. (annexe 2).**

Le vendredi 28 mai 2010, suite à un avis d'appel de la Mairie de JUSSY, le commissaire enquêteur rappelle cette dernière : (Tél: 03.23.63.23.27).

**Madame Anne MARRUCO, Secrétaire de Mairie, lui répond.**

## Nous convenons :

**=> Des dates de l'enquête publique.**

Celle-ci se déroulera du mardi 22 juin au jeudi 22 juillet 2010 inclus.

## Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en Mairie de JUSSY le :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| -Mardi | 22 juin | 2010 | de | 9 h 00 à 12 h 00. |
| -Vendredi | 25 juin | 2010 | de | 14 h 00 à 17 h 00. |
| -Samedi | 10 juillet | 2010 | de | 9 h 00 à 12 h 00. |
| -Jeudi | 15 juillet | 2010 | de | 14 h 00 à 17 h 00. |
| -Jeudi | 22 juillet | 2010 | de | 14 h 00 à 17 h 00. |

## pour y recevoir les observations du Public.

**=> D'une réunion de présentation du projet en Mairie de JUSSY le mercredi 9 juin 2010 à 9 h 00.**

Madame MARRUCO confirmera cette date après avoir contacté le Bureau d'Etudes chargé du projet et reçu l'accord du Maire, **Monsieur Richard TREPANT.**

**Avec le dossier d'enquête, Madame MARRUCO fera parvenir au domicile du commissaire enquêteur la copie de :**

-L'arrêté Municipal prescrivant l'enquête publique.
-L'avis d'enquête publique.
-La parution de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux.

**A la demande du commissaire enquêteur, l'avis d'enquête sera publié dans le bulletin municipal lors de sa prochaine parution.**

## -II). VISITE DES LIEUX :

Le mercredi 9 juin 2010, à 9 heures, le commissaire enquêteur se présente à la Mairie de JUSSY où il est reçu par :

**-Monsieur Richard TREPANT, Maire.**
**-Monsieur Didier BAUDRY, Adjoint au Maire,**
**-Madame Anne MARRUCO, Secrétaire de Mairie.**

Il est convenu que le commissaire enquêteur tiendra ses permanences dans la salle des mariages de la mairie.

Le registre d'enquête publique sera fourni par le commissaire enquêteur.

**Madame MARRUCO signale un incident dans la publication de l'Avis d'enquête :**

Si l'avis d'enquête a bien été publié dans le journal "L'AISNE NOUVELLE" du samedi 5 juin 2010, respectant ainsi les délais réglementaires, il ne sera publié dans le journal "L'UNION" que le mardi 15 juin 2010, c'est-à-dire en dehors des délais légaux suite à une erreur d'acheminement. (En fait a été publié le samedi 12 juin 2010).

Le commissaire enquêteur signale qu'il doit rendre compte de cet incident à Madame LADENT chargée du suivi des enquêtes publiques au Tribunal Administratif et solliciter son avis pour la pousuite éventuelle de l'enquête.

**Madame LADENT, informée de l'incident, considère que l'avis d'enquête ayant été publié dans les délais légaux par un journal et devant paraître avant l'ouverture de l'enquête dans le deuxième journal, la procédure peut être considérée comme valable mais recommande que l'information soit bien relayée auprès du Public : Distribution d'un avis d'enquête dans les boites aux lettres et/ou publication de cet avis dans le Bulletin Municipal avant l'ouverture de l' enquête publique.**

**Dont acte.**

Le commissaire enquêteur s'étonnant de l'absence, à la réunion, d'un représentant du Bureau d'Etudes chargé du projet, Madame MARRUCO lui signale que Madame FORGET du Bureau d'Etudes GEOGRAM, Responsable du projet a souhaité ne pas intervenir afin de ne pas influencer le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur signale qu'un commissaire enquêteur ne se laisse pas influencer mais a besoin de renseignements fiables pour se prononcer dans ses conclusions.

Il appelle Madame FORGET, Téléphone : 03.26.50.36.86. Nous convenons que si des observations faites par le Public demandent des précisions il s'en entretiendra par téléphone avec Madame FORGET qui s'efforcera d'y répondre.

**Monsieur le Maire signale que la Commune de JUSSY est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) approuvé par délibération le 16 octobre 1987.**

La Commune a décidé de procéder à une révision générale de ce Document d'Urbanisme, aujourd'hui dénommé Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) par délibération en date du 27 novembre 2006, afin de répondre aux nouveaux enjeux locaux.

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de P.L.U. et de soumettre pour avis le projet de P.L.U aux personnes publiques associées ainsi qu'aux Communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultées sur ce projet.

Monsieur le Maire signale que le projet du P.L.U a été arrêté dans la plus grande sérénité.

**Par Arrêté n° 16 du 28 mai 2010, Monsieur le Maire a prescrit une enquête publique sur ce projet de P.L.U arrêté du mardi 22 juin 2010 au jeudi 22 juillet 2010.**

A la demande du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire précise que le P.L.U de sa Commune n'est tributaire d'aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ni d'aucun SDAU.

Après examen du dossier d'enquête élaboré par le Bureau d'études GEOGRAM-16 rue Rayet Liénart-51 420 Vitry-les-Reims, Monsieur le Maire accompagne le commissaire enquêteur sur le terrain afin d'examiner certains points et notamment les limites de zonage.

Monsieur TOURNAY, Direction Départementale du Territoire à Laon (Téléphone : 03.23.24.64.37) appelle le commissaire enquêteur sur son téléphone portable pour l'informer qu'une anomalie de procédure vient de lui être signalée par Madame FORGET du Bureau d'études GEOGRAM : L'avis d'enquête n'a été publié dans les délais que dans un seul journal.

Chargé de veiller à la régularité des enquêtes publiques au sein de la Direction Départementale du Territoire, il craint de futures complications.

Le commissaire enquêteur lui signale qu'il est au courant et qu'il a soulevé ce problème auprès de Madame LADENT au Tribunal Administratif d'Amiens qui lui a donné le feu vert pour continuer cette enquête. Il l'invite à s'en assurer auprès d'elle et lui communique ses coordonnées téléphoniques : 03.22.33.61.55.

## -III). PRESENTATION DU PROJET:

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME : Définition.

Le Plan Local d'Urbanisme (remplaçant les Plans d'Occupation des Sols depuis l'adoption de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000) constitue le document fondamental de la planification urbaine locale. Il permet d'assurer conformément aux dispositions de l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme, modifié par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 :

* L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

* La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.

* Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation et la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou

urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Conformément à l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, le P.L.U expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précisent les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il comporte (conformément à la Loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003) un réglement qui fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L 121-1, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire, délimite les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger et définit, en fonction des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions.

**LE PLAN LOCAL D'URBANISME : Contenu.**

Le dossier du P.L.U comprend :

-1). Le rapport de présentation
-2). Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
-3). Les orientations d'aménagement sectoriel.
-4). Le réglement qui comporte :

* Les pièces écrites
* Les documents graphiques qui font apparaître :

=> Le plan de zonage de l'ensemble du territoire communal.(*)
=> Les espaces boisés classés, les emplacements réservés, les terrains cultivés à protéger et inconstructibles, etc...

-5). Les annexes et servitudes d'utilité publique qui comprennent

=> Les pièces écrites.
=> Les documents graphiques.

## (*) Définition des zones :

Il existe plusieurs types de zone :

### -Les zones urbaines dites "Zones U" :

Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

**Il convient de distinguer trois zones urbaines distinctes :**

* Les zones UA : Zone urbaine à dominante d'habitat englobant les secteurs où la densité des constructions anciennes est importante.
* Les zones UB : Zone urbaine à dominante d'habitat récent, réalisée "au coup par coup".
* Les zones UI destinées à accueillir les activités économiques.

### -Les zones à urbaniser dites "Zones AU" :

Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la Commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.

**Il convient de distinguer :**

* Des zones 1AU d'extension de l'habitat situées non loin des réseaux.
* Des zones 2AU : réserves foncières permettant des extensions de l'habitat à long terme sous réserve d'une mise à niveau des réseaux et d'une procédure de modification du P.L.U.
* Des zones 1AUi destinées à recevoir tous types d'activités.
* Une zone 1AUa destinée à recevoir de l'activité artisanale ou commerciale.

### -Les zones agricoles dites "Zones A" :

Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la Commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Seules les constructions en rapport avec les activités agricoles et les équipements publics y sont autorisées.
Le secteur Ae correspond précisément à l'exercice de l'activité équestre.

### -Les zones naturelles et forestières dites "Zones N" :

Peuvent être classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la Commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels..

Au sein des zones A et N, on distingue les secteurs Ax et Nx correspondant aux périmètres de protection du captage.

## SUPERFICIE DES ZONES ET SECTEURS DU P.L.U.

**Superficie totale du territoire communal de JUSSY:1337 Ha.**

| ZONES ET SECTEURS | SUPERFICIE |
|---|---|
| **ZONES URBAINES** | |
| UA | 20 ha et 18 a |
| UB | 59 ha et 29 a |
| UI | 12 ha et 01 a |
| **TOTAL ZONES URBAINES =** | **91 ha et 48 a** |
| **ZONES A URBANISER** | |
| 1AU | 23 ha et 31 a |
| Dont 1AUi | 9 ha et 46 a |
| Dont 1AUa | 5 ha et 50a |
| 2AU | 5 ha et 81 a |
| Dont 1AUi | 9 ha et 46 a |
| **TOTAL ZONES à URBANISER =** | **29 ha et 12 a** |
| **ZONES AGRICOLES** | |
| A | 913 ha et 75 a |
| Dont Ax | 71 ha et 30 a |
| Dont Ae | 71 a |
| **TOTAL ZONES AGRICOLES =** | **913 ha et 75 a** |
| **ZONES NATURELLES** | |
| N | 302 ha et 65 a |
| Dont Nx | 5 ha et 60 a |
| **TOTAL ZONES NATURELLES =** | **302 ha et 65 a** |
| **TOTAL GENERAL =** | **1337 hectares** |
| **Dont espaces boisés classés =** | **124 ha et 03 a** |

# Avis des personnes publiques associées :

Par courrier en date du 25 janvier 2010 le Maire de JUSSY a invité les personnes publiques associées dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de JUSSY à se prononcer sur le projet.

Ont répondu à cette invitation et formulé des remarques :

**-GRTgaz -Région Nord-Est-Agence d'exploitation de Reims-7 rue des compagnons-BP 731 CORMONTREUIL-51677 REIMS Cedex**

*Demande de remplacer Gaz de France par GRTgaz.
*Désormais c'est l'arrêté du 4 août 2006 qui régit l'implantation et l'exploitation des ouvrages de gaz.

**Rappelle les principes :**

* Des conventions de servitudes amiables.
* Des contraintes d'urbanisation.
* Des déclarations d'intention de commencement de travaux.

**-Chambre d'Agriculture de l'Aisne :**

Fait des remarques sur :

* Le rapport de présentation : Activités d'élevage.
* Plan de zonage : Demande la suppression du secteur Ax.
* Demande que les accès aux parcellaires soient maintenus dans la zone 1AU.

**-Préfecture de l'Aisne :**

Emet un avis favorable sur le projet du P.L.U de JUSSY sous réserve de la prise en considération des observations formulées par ses Services sur :

* La prise en compte des contraintes.
* Le parti général d'aménagement.
* Les aspects réglementaires.
* Le réglement.

* Les plans de zonage.
* Le PADD et orientations d'aménagement sectoriel.
* Le rapport de présentation.

**-Mairie de FLAVY-LE-MARTEL :**

Par délibération en date du 8 avril 2010, le Conseil Municipal de FLAVY-LE-MARTEL émet un avis favorable sur le projet de P.L.U de la Commune de JUSSY.

**-Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne :**

Par courrier en date du 28 avril 2010, La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne émet un avis favorable sur le projet de P.L.U de la Commune de JUSSY en regrettant cependant que la réglementation de la Commune n'accepte pas une ouverture aux énergies renouvelables et en soulignant que les emprises au sol sont insuffisantes.

**-Conseil Général de l'Aisne :**

Par délibération en date du 19 avril 2010, la Commission Permanente du Conseil Général se prononce favorablement sur le projet de P.L.U de la Commune de JUSSY.

**-IV). PUBLICITE :**

**Indépendamment de la publicité réglementaire : Publication dans les journaux :**

"L'AISNE-NOUVELLE" du samedi 5 juin 2010 et
"L'UNION du samedi 12 juin 2010 et . (annexe 4).

**L'arrêté du Maire n° 16 du 28 mai 2010 (annexe 5) a été affiché sur les panneaux administratifs de la Commune.**

## Retard dans la Publication :

Par suite d'une erreur d'acheminement, le journal L'UNION n'a publié l'avis d'enquête que le samedi 12 juin 2010 soit avec un retard de 5 jours. Cette anomalie a été signalée au Tribunal Administratif d'Amiens par le commissaire enquêteur dès qu'il en a pris connaissance.

## -V). DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE :

**Le dossier d'enquête ouvert au public comprend :**

-La demande de désignation d'un commissaire enquêteur en date du 14 mai 2010 (annexe 1).
-La décision du Président du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 21 juin 2010. (annexe 2).
-La délibération du Conseil Municipal de JUSSY en date du 8 décembre 2009 arrêtant le projet du PLU. (annexe 3).
-La publication dans la Presse (annexe 4).
-L'arrêté du Maire en date du 28 mai 2010 (annexe 5).
-Le dossier d'enquête publique établi par le Bureau d'études GEOGRAM- 16 rue Rayet Liénart-51420 Witry-les-Reims comprenant (annexe 6) :

* Le rapport de présentation.
* Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
* Les orientations d'Aménagement Sectoriel.
* Le réglement (Pièce écrite et documents graphiques).
* Les servitudes d'utilité publique et annexes sanitaires.(Pièce écrite et documents graphiques).
* Les pièces complémentaires (Porter à connaissance et pièces administratives).

-Le registre d'enquête publique.(annexe 7)

## -VI).ACCES DU PUBLIC AU DOSSIER-JOURS ET HEURES :

L'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY s'est déroulée normalement durant 31 jours consécutifs du :

**Mardi 22 juin 2010 au jeudi 22 juillet 2010 inclus.**

**Le dossier d'enquête publique a été mis à la disposition du public :**

Les lundis de 16 h 00 à 18 h 00.
du mardi au vendredi de 10 h 00 à 12 h et de 16 h 00 à 18 h 00.

**Le commissaire enquêteur a tenu une permanence en Mairie de JUSSY le :**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| -Mardi | 22 juin | 2010 | de | 9 h 00 à 12 h 00. |
| -Vendredi | 25 juin | 2010 | de | 14 h 00 à 17 h 00. |
| -Samedi | 10 juillet | 2010 | de | 9 h 00 à 12 h 00. |
| -Jeudi | 15 juillet | 2010 | de | 14 h 00 à 17 h 00. |
| -Jeudi | 22 juillet | 2010 | de | 14 h 00 à 17 h 00. |

**pour y recevoir les observations du Public.**

**-VII). ENQUETE PUBLIQUE - DEROULEMENT :**
(annexe 8)

**-MARDI 22 JUIN 2010 :**
---

Le commissaire enquêteur se présente à la Mairie de JUSSY à 8 h 45 où il est reçu par :

**-Monsieur Didier BAUDRY, Adjoint au Maire, et**
**-Madame Anne MARRUCO, Secrétaire de Mairie**

qui l'installe salle des mariages et lui remet le dossier d'enquête.

Après s'être assuré que l'Arrêté Municipal du 28 mai 2010 prescrivant une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY était toujours bien affiché sur les panneaux administratifs de la Commune, le commissaire enquêteur appose son visa sur les différentes pièces du dossier d'enquête à savoir :

-La demande de désignation d'un commissaire enquêteur en date du 14 mai 2010.
-La décision du Président du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 21 juin 2010.
-La délibération du Conseil Municipal de JUSSY en date du 8 décembre 2009 arrêtant le projet du PLU.

-La publication dans la Presse :

L'UNION du samedi 12 juin 2010 et
L'AISNE-NOUVELLE du samedi 5 juin 2010.

-Le dossier d'enquête publique établi par le Bureau d'études GEOGRAM- 16 rue Rayet Liénart-51420 Witry-les-Reims comprenant :

* Le rapport de présentation.
* Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
* Les orientations d'Aménagement Sectoriel.
* Le réglement (Pièce écrite et documents graphiques).
* Les servitudes d'utilité publique et annexes sanitaires.(Pièce écrite et documents graphiques).
* Les pièces complémentaires (Porter à connaissance et pièces administratives).

-L'arrêté du Maire en date du 28 mai 2010.

-Il cote et paraphe le registre d'enquête publique.

**Aucune intervention au cours de la permanence.**

**-VENDREDI 25 JUIN 2010 :**
---

Le commissaire enquêteur se présente à la Mairie de JUSSY à 13 h 45 où il est reçu par :

**-Madame HELOIN Nathalie, Agent Administratif,**

Le commissaire enquêteur s'assure que l'Arrêté Municipal du 28 mai 2010 prescrivant une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY est toujours bien affiché sur les panneaux administratifs de la Commune et constate qu'aucune observation n'a été mentionnée sur le registre d'enquête depuis sa permanence du 22 juin 2010.

**Il appose son visa sur le journal :**

L'UNION du vendredi 25 juin 2010

**et reçoit la visite de :**

**=> Monsieur TARGY Patrick-28 rue du 8 mai 1945 à JUSSY.**

Monsieur TARGY conteste sur le document graphique n° 4-2-B, Plan de zonage zone agglomérée, la représentation de son terrain situé en bordure du CD n° 8.
Le plan présente une parcelle unique en face du BUISSON DU HOURD (parcelle n° 68) alors qu'il est, dit-il, partagé en 4 parcelles distinctes.S'inquiète surtout d'un passage qui le sépare de la parcelle n° 67. Monsieur TARGY voudrait savoir si ce passage est pris sur sa propriété ou sur le terrain voisin ?

**Le commissaire enquêteur n'ayant pas accès au service du cadastre, (fermé à clef), demande à Monsieur TARGY de bien vouloir revenir à 16 heures, heure d'ouverture de la Mairie au Public, ce qu'il accepte.**

Monsieur TARGY revient accompagné de :

**=> Monsieur NAUDIN René-53 Avenue de la Victoire à JUSSY, propriétaire de la parcelle n° 67 et de**
**=> Monsieur DELVAL Jacques-57 Avenue de la Victoire à JUSSY.**

qui souhaitent savoir si leur terrain est grevé de servitude comme Monsieur TARGY leur a laissé entendre.

**Après examen des documents cadastraux et avec le concours de Monsieur Richard TREPANT, Maire de JUSSY, il s'avère que Monsieur TARGY s'est trompé de terrain.**

**Celui-ci reconnait son erreur et après que les choses aient été remises à plat, les intervenants ne contestent plus le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY qui est sans effet sur leurs propriétés.**

(A noter que Monsieur NAUDIN est propriétaire de la parcelle n° 57 et non 67).

**=> Madame WARCOIN Annie-70 rue du 8 mai 1945-02480 JUSSY.**
**=> Mademoiselle WARCOIN Isabelle-42 rue de l'Emonteau à JUSSY, agissant au nom de Monsieur WARCOIN Serge-70 rue du 8 mai 1945 à JUSSY** (attestation à l'appui).

Les intervenantes après avoir consulté le dossier d'enquête souhaitent que des parcelles, leur appartenant, classées en Zone UB (Zone Urbaine à dominante d'habitat récent) soient reclassées en Zone Agricole afin de poursuivre leurs activités agricoles en toute sérénité, sans causer de gêne à d'éventuels voisins.

Le commissaire enquêteur s'étonne d'une telle demande qui, si elle était acceptée devaluerait la valeur de leurs terrains. Il demande à Mesdames WARCOIN de bien vouloir noter leur demande sur le registre d'enquête publique, ce qu'elles font sur le feuillet n° 3.

**=> Monsieur CUGNART Serge-37 Avenue de la Victoire à JUSSY.**

Monsieur CUGNART s'assure que la parcelle n° 73, dont il est propriétaire, n'est grevée d'aucune servitude contrairement à ce que lui a dit Monsieur TARGY son voisin ?

**C'est bien le cas.** (CF. Erreur de terrain de Monsieur TARGY).

**=> Monsieur et Madame COLZY Alain-2 rue Edmond OSSET à JUSSY.**

Consultent le dossier d'enquête en faisant préciser certains points. N'ont pas d'observation particulière à faire.

**=> Madame BERNA Yvette-38 rue l'Emonteau à JUSSY.**

Madame BERNA demande si le terrain 1483 B est constructible?

**Réponse : OUI car classé en zone UA.**

Le commissaire enquêteur lui fait lecture de la description et du réglement attachés à cette zone.

**Aucune autre intervention au cours de la permanence.**

## -SAMEDI 10 JUILLET 2010 :

Le commissaire enquêteur se présente à la Mairie de JUSSY à 8 h 45 où il est reçu par :

**-Madame HELOIN Nathalie, Agent Administratif,**

Le commissaire enquêteur s'assure que l'Arrêté Municipal du 28 mai 2010 prescrivant une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY est toujours bien affiché sur les panneaux administratifs de la Commune et constate qu'aucune observation n'a été mentionnée sur le registre d'enquête depuis sa permanence du 25 juin 2010.

**Il appose son visa sur le journal :**

L'AISNE NOUVELLE du samedi 26 juin 2010

**et reçoit la visite de :**

**=> Madame WARCOIN Annie-70 rue du 8 mai 1945-02480 JUSSY.**
**=> Mademoiselle WARCOIN Isabelle-42 rue de l'Emonteau à JUSSY.**

Madame Annie WARCOIN signale avoir commis une erreur dans sa déposition du 25 juin 2010 mentionnée sur le feuillet n° 3 du registre d'enquête :

**Il faut lire parcelle B 1365 et non A 1365.**

Mademoiselle WARCOIN maintient sa demande de déclassement des parcelles leur appartenant de UB en zone agricole.

Le commissaire enquêteur s'en étonne et signale que si cette demande était suivie d'effet les terrains s'en trouveraient dévalorisés. Mademoiselle WARCOIN signale que ces terrains vont faire l'objet d'un partage et ne voudrait pas être lésée dans la succession. Le commissaire enquêteur l'encourage à trouver un accord avant que cette succession ne soit prononcée.

**=> Monsieur Richard TREPANT, Maire.**
**=> Monsieur Jacques DOLECKI, Adjoint au Maire,**
**=> Madame Frédérique BETEMS, 1ère Adjointe au Maire.**

**Monsieur le Maire souhaite apporter des petites modifications au projet du PLU de sa Commune :**

-Prévoir la construction d'une future station d'épuration.
-Classer en zone naturelle un terrain impropre à la construction (servait de bassin de rétention des eaux pluviales de l'ancienne usine CBS). Cette usine étant devenue aire de stockage, et les bâtiments ayant été conservés, ce terrain continue son office de récupération des eaux pluviales.
- Revoir le découpage d'un terrain sur lequel le propriétaire souhaite implanter une piscine.

Le commissaire enquêteur signale qu'il ne peut modifier le projet du PLU soumis à l'enquête publique et invite le Maire à noter ses observations sur le registre d'enquête après avoir éventuellement, demander l'avis de son Bureau d'Etudes.

Monsieur le Maire va faire le nécessaire auprès du Bureau d'Etudes.

**Aucune autre intervention au cours de la permanence.**

-JEUDI 15 JUILLET 2010 :
---

Le commissaire enquêteur se présente à la Mairie de JUSSY à 13 h 45 où il est reçu par :

**-Madame PUNANT Colette, Employée Municipale.**

Le commissaire enquêteur s'assure que l'Arrêté Municipal du 28 mai 2010 prescrivant une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY est toujours bien affiché sur les panneaux administratifs de la Commune et constate qu'aucune observation n'a été mentionnée sur le registre d'enquête depuis sa permanence du 10 juillet 2010.

**Le commissaire enquêteur reçoit la visite de :**

**=> Madame HELOIN Nathalie demeurant rue du 8 mai 1945 à Jussy.**

Madame HELOIN demande si son terrain situé rue Jean-Baptiste RENARD à Jussy est constructible ?

Réponse : Oui car il est situé en zone UB.

**=> Madame BERNA Yvette-38 rue de l'Emonteau à JUSSY.**

Madame BERNA souhaite agrandir son terrain, parcelle n° 1095, pour construire une piscine et un garage. Or l'extension est située en zone agricole. Demande à ce que cette extension soit classée en zone UB et le précise sur le registre d'enquête, feuillet n° 5.

**=> Monsieur Richard TREPANT, Maire.**
**=> Monsieur Jacques DOLECKI, Adjoint au Maire,**
**=> Madame Frédérique BETEMS, 1ère Adjointe au Maire.**

Le commissaire enquêteur leur soumet la demande de Madame BERNA. Ils ne sont pas opposés à cette demande. Monsieur le Maire précise qu'il va réfléchir au problème et le soumettra au Bureau d'Etudes GEOGRAM.

Après un entretien téléphonique avec Madame FORGET du Bureau d'Etudes GEOGRAM, Monsieur le Maire signale qu'il suffit de modifier le Réglement en autorisant sur les parcelles dont une partie n'est pas constructible la construction d' équipements annexes : Piscine, abris de jardin...sur la partie de terrain non constructible.

**=> Monsieur BIBAUT Arnaud-36 rue l'Emonteau à JUSSY.**

Gendre de Madame BERNA, Monsieur BIBAUT se voit imposer les mêmes contraintes, une partie de son terrain se trouvant non constructible.

Apprenant les modifications prévues dans le réglement, Monsieur BIBAUT considère qu'elles lui donneront satisfaction et ne fait pas d'observation sur le registre d'enquête.

**=> Monsieur BOULET Thomas-49 rue de l'Emonteau à JUSSY.**

Agriculteur, Monsieur BOULET se renseigne sur le devenir de ses différents terrains ?

Le commissaire enquêteur constate que ces terrains sont situés en zone agricole. Il donne lecture des dispositions qui se rattachent à cette zone.

Monsieur BOULET Craint être victime d'une éventuelle expropriation ?

Le commissaire enquêteur lui signale que les expropriations ne peuvent être prononcées que pour cause d'Utilité Publique et nécessitent une DUP prise après enquête publique. Monsieur BOULET se dit rassuré et ne mentionne pas d'observation sur le registre d'enquête.

**Aucune autre intervention au cours de la permanence.**

-JEUDI 22 JUILLET 2010 :

---

Le commissaire enquêteur se présente à la Mairie de JUSSY à 13 h 45 où il est reçu par :

**-Madame PUNANT Colette, Employée Municipale.**

Le commissaire enquêteur s'assure que l'Arrêté Municipal du 28 mai 2010 prescrivant une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY est toujours bien affiché sur les panneaux administratifs de la Commune et constate qu'aucune observation n'a été mentionnée sur le registre d'enquête depuis sa permanence du 15 juillet 2010.

**Il reçoit la visite de :**

**=> Mr. et Mme SCHEMITH Edith-7 avenue du 8 mai 45 à JUSSY.**

Mr. et Mme SCHEMITH se renseignent sur le classement de différentes parcelles de terrain dont ils sont propriétaires.
Le commissaire enquêteur leur précise ce qu'il en est.

Mr. et Mme SCHEMITH se disent satisfaits et déclarent ne pas avoir d'observation particulière à formuler.

**=> Madame WARCOIN Sophie demeurant à AUBIGNY-AUX-KAISNES.**

Madame WARCOIN se renseigne également sur le devenir de certaines parcelles de terrain lui appartenant.

Se dit satisfaite du projet et ne fait pas d'observation particulière.

**=> Monsieur PROUILLET Guy-11 rue du Tordoir à JUSSY.**

Demande divers renseignements sur le projet du PLU de sa Commune.

Se dit satisfait du projet et ne fait pas d'observation particulière.

**=> Monsieur Richard TREPANT, Maire de JUSSY.**

**Monsieur le Maire fait une déposition sur le feuillet n° 6 du registre d'enquête dans laquelle il exprime ses souhaits de modifier :**

-1). Le classement de la parcelle n° 76. (Classée en zone UB, Monsieur le Maire souhaite la voir classée en zone N).

-2). Le classement des parcelles n° ZC 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 et 97 (Classées en zone N, Monsieur le Maire souhaite qu'elles soient classées en zone Nx afin d'y implanter une nouvelle station d'épuration).

-3). Le réglement du PLU pour les parcelles "tronquées" par les limites de zonage afin **d'autoriser au coup par coup la construction, sur les parties non constructibles, d'équipements annexes tels que abris de jardin, garages, piscines...**

**A 17 heures, le délai d'enquête étant expiré, conformément aux dispositions contenues dans l'Arrêté municipal, en son article 5, du 28 mai 2010, le commissaire enquêteur déclare clos le registre d'enquête publique qui contient 4 (quatre) observations.** (pages 3, 5 et 6 du registre d'enquête).(Annexe 9).

**Le dossier d'enquête publique a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du mardi 22 juin 2010 au jeudi 22 juillet 2010 inclus :**

Les lundis de 16 h 00 à 18 h 00.
du mardi au vendredi de 10 h 00 à 12 h et de 16 h 00 à 18 h 00.

## -VIII). CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Après examen des renseignements recueillis au cours de l'enquête publique, constatant que 4 observations écrites ont été mentionnées sur le registre d'enquête publique, le commissaire enquêteur se prononce, conformément aux conclusions motivées établies ci-après, sur feuillets séparés.

Laon le 23 juillet 2010

Alphonse LECLERC
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Commissaire enquêteur

# DEPARTEMENT DE L'AISNE
# COMMUNE DE JUSSY

*****

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

*****

## CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY, dans le département de l'Aisne, s'est déroulée normalement durant 31 jours consécutifs du :

**mardi 22 juin 2010 au jeudi 22 juillet 2010 inclus :**

-Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur faite par le Maire de Jussy le 14 mai 2010.

-Vu l'Ordonnance du Président du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 21 mai 2010 désignant le commissaire enquêteur.

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Jussy en date du 8 décembre 2009 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY.

-Vu l'Arrêté du Maire de Jussy n° 16 en date du 28 mai 2010 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet du Plan Local d'Urbanisme de sa Commune du 22 juin au 22 juillet 2010.

-Vu le dossier d'enquête publique établi par le Bureau d'études GEOGRAM- 16 rue Rayet Liénart-51420 Witry-les-Reims comprenant :
* Le rapport de présentation.
* Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
* Les orientations d'Aménagement Sectoriel.

* Le réglement (Pièce écrite et documents graphiques).
* Les servitudes d'utilité publique et annexes sanitaires. (Pièce écrite et documents graphiques).
* Les pièces complémentaires (Porter à connaissance et pièces administratives).

-Vu la publication de l'avis d'enquête publique dans la Presse :

L'UNION du samedi 12 juin 2010 et vendredi 25 juin 2010 et L'AISNE-NOUVELLE des samedis 5 juin et 26 juin 2010.

## Constatant que :

*Quatre observations écrites ont été mentionnées sur le registre d'enquête publique :(feuillets n° 3, 5 et 6 )*

**-Feuillet n° 3 :**

Dans une déposition faite par :

**=> Madame WARCOIN Annie-70 rue du 8 mai 1945-02480 JUSSY.**
**=> Mademoiselle WARCOIN Isabelle-42 rue de l'Emonteau à JUSSY, agissant au nom de Monsieur WARCOIN Serge-70 rue du 8 mai 1945 à JUSSY** (attestation à l'appui).

Les intervenantes demandent le maintien en terre agricole des parcelles de terrain leur appartenant.

**-Feuillet n° 5 :**

**=> Madame BERNA Yvette-38 rue de l'Emonteau à JUSSY.**

Madame BERNA souhaite agrandir son terrain, parcelle n° 1095, pour construire une piscine et un garage. Or l'extension est située en zone agricole. Demande à ce que cette extension soit classée en zone UB.

**-Feuillet n° 6 :**

**Monsieur Richard TREPANT, Maire de JUSSY, souhaite modifier :**

- Le classement de la parcelle n° 76. (Classée en zone UB, Monsieur le Maire souhaite la voir classée en zone N).

- Le classement des parcelles n° ZC 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 et 97 (Classées en zone N, Monsieur le Maire souhaite qu'elles soient classées en zone Nx afin d'y implanter une nouvelle station d'épuration).

- Le réglement du PLU pour les parcelles "tronquées" par les limites de zonage afin **d'autoriser au coup par coup la construction, sur les parties non constructibles, d'équipements annexes tels que abris de jardin, garages, piscines...**

*Aucune lettre ou Note se rapportant à l'enquête n' a été remise au Commissaire enquêteur.*

## Constatant par ailleurs que :

=> Aucune anomalie ou omission pouvant mettre en cause le projet et/ou la constitution du dossier d'enquête n'a été relevée.

=> La durée de l'enquête et la période où elle s'est déroulée, les mesures de publicité prises, ont permis à chacun de prendre connaissance du dossier.

## Jugeant que les observations mentionnées sur le :

**=> Feuillet n° 3 de :**

**=> Madame WARCOIN Annie-70 rue du 8 mai 1945-02480 JUSSY et**
**=> Mademoiselle WARCOIN Isabelle-42 rue de l'Emonteau à JUSSY,**

**ne peuvent être prises en considération car elles conduiraient à dévaloriser les terrains considérés,**

**=> Feuillet n° 5 de :**

**=> Madame BERNA Yvette-38 rue de l'Emonteau à JUSSY.**

**Seront satisfaites en partie par la modification apportée au réglement du PLU tout en gardant en zone A l'extension du terrain.**

**=> Feuillet n° 6 de :**

**=> Monsieur le Maire de la Commune de JUSSY**

**Ces observations doivent être prises en considération car elles sont parfaitement justifiées :**

**-La première rend à la parcelle n° 76 sa vocation naturelle de bassin de rétension des eaux pluviales.**
**-La deuxième relève de la notion d'Utilité Publique.**
**-La troisième permettrait de corriger le côté arbitraire que revêt parfois le zonage.**

**En conséquence :....**

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR DONNE:**

**Un Avis Favorable au projet du Plan LOcal d'Urbanisme de la Commune de JUSSY,**

**en recommandant expressément que :**

**les 3 observations de Monsieur le Maire de JUSSY visant à:**

-1). Reclasser la parcelle n° 76. de zone UB en zone N.

-2). Reclasser les parcelles n° ZC 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 et 97 de zone N en Nx afin d'y implanter une nouvelle station d'épuration.

-3). Modifier le réglement du PLU pour les parcelles "tronquées" par les limites de zonage afin **d'autoriser au coup par coup la construction, sur les parties non constructibles, d'équipements annexes tels que abris de jardin, garages, piscines...**

**Soient approuvées.**

Laon le 23 juillet 2010

Alphonse LECLERC
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Commissaire enquêteur.

ANNEXE n° 1

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Aisne
Arrondissement de saint Quentin
Canton de Saint-Simon
MAIRIE DE JUSSY
(02480)

Jussy, le 14 mai 2010

Monsieur le Maire
TREPANT Richard

02480 - J U S S Y

N/Réf : RT/AM/49/2010

A

Vu de commissaire enquêteur
à Jussy, le 22 juin 2010

A. LECLERC

Monsieur le Président
Tribunal Administratif

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS
21 MAI 2010
GREFFE CENTRAL

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de JUSSY a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de JUSSY. Le Conseil Municipal par délibération en date du 8/12/2009 a arrêté le projet de PLU.

En conséquence, en application de l'article R 123-19 du code de l'urbanisme, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur ce projet de PLU qui pourrait se dérouler du 15 juin au 15 juillet 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
R. TREPANT

MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE

Téléphone : 03.23.63.23.27 - Fax : 03.23.63.32.89
E-mail : jussy.mairie@wanadoo.fr

ANNEXE = 2

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DECISION DU

21/05/2010

N° E10000156/80

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS**

**LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

**Décision désignation commissaire-enquêteur**

Vu enregistrée le 21 mai 2010, la lettre par laquelle le maire de Jussy (Aisne) demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- *l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :Monsieur Alphonse LECLERC, cadre supérieur de second niveau à France Telecom (ER), demeurant 3/25 rue Nestor Gréhant à LAON (02000), est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** :La présente décision sera notifiée au maire de Jussy et à Monsieur Alphonse LECLERC.

Fait à Amiens, le 21 mai 2010

Le président,

Philippe COUZINET

Vue du commissaire enquêteur
A Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

ANNEXE = 3

DEPARTEMENT DE L'AISNE
ARRONDISSEMENT
DE SAINT-QUENTIN
CANTON DE SAINT-SIMON
COMMUNE DE JUSSY (02480)

Tél : 03.23.63.23.27
Fax : 03.23.63.32.89

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JUSSY (02480)**

Visa du commissaire enquêteur à Jussy le 22 juin 2010

REÇU PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL
16 DEC. 2009
SOUS-PRÉFECTURE

A. LECLERC

L'an DEUX MILLE NEUF

Le MARDI 8 DECEMBRE
A : 19H30
Le Conseil Municipal de JUSSY, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de : Mr TREPANT Richard, Maire

PRESENTS : M. TREPANT R. – M. BAUDRY D.– MME LAMBIN A-M. – M. DOLECKI J. – M. VALENTIN J. – M. LECOMTE J-P. – MELLE TAILLEFER S. – M. MAUPIN D. – MME THIERY F.

ABSENTS : MME BETEMS F. – MME DE SOUSA C. – MME AUGUSTE C. – MME GOSSART P. – M. HACHEZ C. – M. VELU O.

EXCUSES : MME BETEMS F. - MME GOSSART P. - M. HACHEZ C. - MME AUGUSTE C.

REPRESENTE : MME BETEMS F. par pouvoir à M. BAUDRY
MME GOSSART P. par pouvoir à MME THIERY F.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DOLECKI J.
Affiché le : 2 Décembre 2009
Nombre de Conseillers en exercice : 15

| Présents | Représentés | Absents | Excusés |
|---|---|---|---|
| 9 | 2 | 6 | 4 |

**OBJET : ARRET DU PROJET DE P.L.U**

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur l'ensemble du territoire de la commune de JUSSY, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, dans sa séance du 19/12/2008., sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de P.L.U.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-9, L. 300-2 et R. 123-18 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27/11/2006 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

VU le bilan de la concertation présenté par M. le Maire ;

VU les comptes-rendus des séances des 9 juillet et 13 octobre 2009 de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide

1 – de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2 - de soumettre pour avis le projet de P.L.U. aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet ;

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de l'Aisne ainsi qu' :

- aux présidents du conseil régional et du conseil général ;
- aux présidents, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;

- au président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains ;
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (lorsque la commune est comprise dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale, ou lorsqu'elle n'est pas couverte par un schéma de cohérence territoriale, elle est limitrophe d'un schéma).

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 300-2-1 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R. 123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois (ou au siège de l'EPCI compétent, ainsi que dans les Mairies concernées).

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Du :

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire
**R. Trépant**

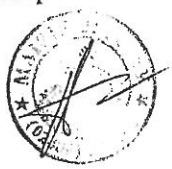

ANNEXE n°4

Vu du commissaire enquêteur

L'Aisne Nouvelle du 5 Juin 2010

# ANNONCES LÉGALES

A. LECLERC

## AVIS D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Anonyme Immobilière de la rue Julien Ozanfant au cap. de 545 096,71 €. Siège social : SAINT-QUENTIN (02) 12, bd Roosevelt. N° Siren 585 780 604 RCS SAINT-QUENTIN.

Avis est donné de la tenue d'une AGO le mardi 15 juin 2010.

Lieu : Salle Parmentier - 19, rue Kennedy à SAINT-QUENTIN.

Heure : 18 h 30 (signature de la feuille de présence à partir de 17 h 45).

Ordre du jour : 1) Election du bureau - 2) Rapport du Conseil d'Administration sur l'activités et les comptes de la société au cours de l'exercice 2009 et rapport du Commissaire aux comptes dudit exercice - 3) Quitus aux Administrateurs - 4) Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 et suivants du Code du Commerce - 5) Appel à candidature au poste d'administrateur (1 poste à pourvoir).

Le Président du Conseil d'Administration
L. LASSON

175004

Commune de JUSSY (02480)

## AVIS

Concernant l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal

Par arrêté n°16 en date du 28 mai 2010, Le Maire de JUSSY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal.

A cet effet,

M. Alphonse LECLERC, cadre supérieur de second niveau à France Telecom, domicilié à 02000 LAON, a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 22 Juin 2010 au 22 juillet 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à :

M. Alphonse LECLERC 3/25, rue Nestor Grehant - 02000 LAON.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

Mardi 22 juin 2010 de 9 heures à 12 heures.

Vendredi 25 juin 2010 de 14 heures à 17 heures.

Samedi 10 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures.

Jeudi 15 juillet de 14 heures à 17 heures.

Jeudi 22 juillet de 14 heures à 17 heures.

L'enquête publique sera close le jeudi 22 juillet 2010 à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

La Mairie

175045

## AVIS D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Anonyme Immobilière du Moulin de Remicourt au cap. de 483 135,33 €. Siège social : SAINT-QUENTIN (02) 12, bd Roosevelt. N° Siren 588 380 222 RCS SAINT-QUENTIN.

Avis est donné de la tenue d'une AGO le jeudi 17 juin 2010.

Lieu : Le Champs Elysées - 68, rue de Beaurevoir à SAINT-QUENTIN.

Heure : 17 h 30.

Ordre du jour : 1) Election du bureau - 2) Rapport du Conseil d'Administration sur l'activités et les comptes de la société au cours de l'exercice 2009 et rapport du Commissaire aux comptes dudit exercice - 3) Quitus aux administrateurs - 4) Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 et suivants du Code du Commerce - 5) Approbation du budget prévisionnel 2010 - 6) Approbation du budget prévisionnel 2011 - 7) Constitution de provisions spéciales pour travaux d'entretien ou de conservation pour l'année 2010 - 8) Constitution de provisions spéciales travaux accroissants - 9) Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

La Présidente du Conseil d'Administration
J.-P. BLANCHAI

175[illegible]

L'AISNE NOUVELLE
est habilité à publier les annonces légales pour l'ensemble du département de l'Aisne

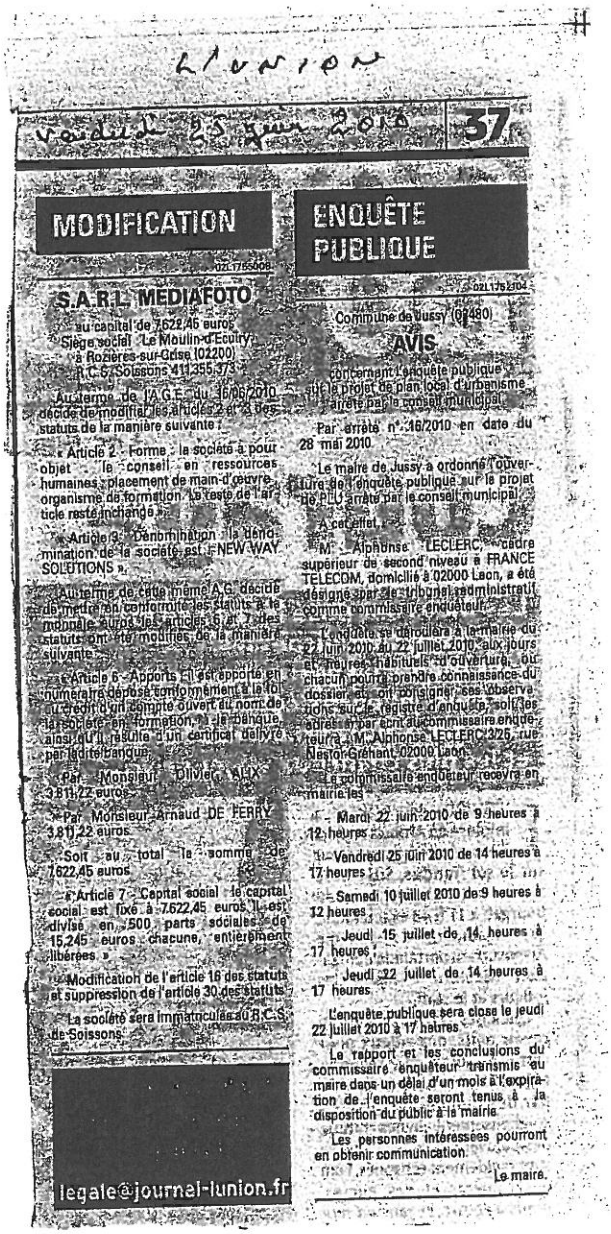

L'Union

Vendredi 25 Juin 2010 37

## MODIFICATION

02L1755008

**S.A.R.L. MEDIAFOTO**

au capital de 7622,45 euros
Siège social : Le Moulin d'Ecury
à Rozières-sur-Crise (02200)
R.C.S. Soissons 411 355 373

Au terme de l'A.G.E. du 15/06/2010 décide de modifier les articles 2 et 3 des statuts de la manière suivante :

« Article 2 - Forme : la société a pour objet le conseil en ressources humaines, placement de main-d'oeuvre, organisme de formation. Le reste de l'article reste inchangé. »

« Article 3 - Dénomination : la dénomination de la société est : NEW-WAY SOLUTIONS ».

Au terme de cette même A.G. décide de mettre en conformité les statuts à la monnaie euros : les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés de la manière suivante :

« Article 6 - Apports : Il est apporté en numéraire déposé conformément à la loi au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la banque, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par ladite banque.

Par Monsieur Olivier ALIX 3 811,22 euros

Par Monsieur Arnaud DE FERRY 3 811,22 euros

Soit au total la somme de 7 622,45 euros

« Article 7 - Capital social : le capital social est fixé à 7 622,45 euros. Il est divisé en 500 parts sociales de 15,245 euros chacune, entièrement libérées. »

Modification de l'article 16 des statuts et suppression de l'article 30 des statuts.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Soissons.

legale@journal-lunion.fr

## ENQUÊTE PUBLIQUE

02L1753304

Commune de Jussy (02480)

**AVIS**

concernant l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal

Par arrêté n° 16/2010 en date du 28 mai 2010

Le maire de Jussy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le conseil municipal.

A cet effet,

M. Alphonse LECLERC, cadre supérieur de second niveau à FRANCE TELECOM, domicilié à 02000 Laon, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 27 juin 2010 au 22 juillet 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et en consigner les observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à : M. Alphonse LECLERC 3/25, rue Nestor-Grehant 02000 Laon.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 22 juin 2010 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 25 juin 2010 de 14 heures à 17 heures
- Samedi 10 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 15 juillet de 14 heures à 17 heures
- Jeudi 22 juillet de 14 heures à 17 heures

L'enquête publique sera close le jeudi 22 juillet 2010 à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le maire.

Vu du commissaire enquêteur
A Jussy le 25 juin 2010

A. LECLERC

Visa du commissaire enquêteur

le 22 juin 2010

A. LECLERC

## ENQUÊTES PUBLIQUES

01L1752106

Commune de Jussy (02480)

### AVIS

Avis concernant l'enquête publique relative au projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal

Par arrêté n° 16/2010 en date du 28 mai 2010

Le maire de Jussy a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le conseil municipal.

Il est émis :

M. Alphonse LECLERC, cadre supérieur de second niveau à FRANCE TELECOM, domicilié à 02000 Laon, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 22 juin 2010 au 22 juillet 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture, pour chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'M. Alphonse LECLERC, 3/25, rue Nestor Grehant, 02000 Laon.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 22 juin 2010 de 9 heures à 12 heures ;
- Vendredi 25 juin 2010 de 14 heures à 17 heures ;
- Samedi 10 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures ;
- Jeudi 15 juillet de 14 heures à 17 heures ;
- Jeudi 22 juillet de 14 heures à 17 heures.

L'enquête publique sera close le jeudi 22 juillet 2010 à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le maire.

l'union

Tous les jours chez vous !

Un simple appel suffit

Relations abonnés

N° Azur 0 810 11 88 21

(coût d'un appel local)

02L7782124

Rectificatif à l'annonce légale parue le 29 mai 2010

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création d'une porcherie industrielle sur la commune de Gizy

Il est rappelé qu'une enquête publique est ouverte du 22 mai 2010 au 8 juillet 2010 inclus sur le projet de création par la SAS DE FAY d'une porcherie industrielle sur la commune de Gizy aux conditions publiées dans le numéro 20418 du journal « L'UNION » en date du 07/05/2010.

legale@journal-lunion.fr

Tél. 03.26.50.50.66

Samedi 12 juin 2010

L'Aisne Nouvelle
Du 26 Juin 2010

Rectificatif à la constitution parue le 8 juin 2010 dans L'Aisne Edition Nouvelle

Concernait la SAS KGG Investissements, il y a lieu de lire :

SIEGE SOCIAL : 26, rue du Vélodrome - 02300 CHAUNY.

Pour avis,
Le Président ayant tous pouvoirs à cet effet

1754694

Commune de JUSSY (02480)

## AVIS

Concernant l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal

Par arrêté n°16 en date du 28 mai 2010, Le Maire de JUSSY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal.

A cet effet,

M. Alphonse LECLERC, cadre supérieur de second niveau à France Telecom, domicilié à 02000 LAON, a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 22 juin 2010 au 22 juillet 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à :

M. Alphonse LECLERC 3/25, rue Nestor Gréhant - 02000 LAON.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

Mardi 22 juin 2010 de 9 heures à 12 heures.

Vendredi 25 juin 2010 de 14 heures à 17 heures.

Samedi 10 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures.

Jeudi 15 juillet de 14 heures à 17 heures.

Jeudi 22 juillet de 14 heures à 17 heures.

L'enquête publique sera close le jeudi 22 juillet 2010 à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire

1750495

A. LECLERC

Vu de commissaire enquêteur
A Jussy le 10 juillet 2010

## LA ROMA

Société à Responsabilité Limitée.
Au capital de 8.000,00 euros :
SIEGE SOCIAL : Avenue de Soissons - 02400 CHATEAU-THIERRY.
RCS SOISSONS 507 685 792

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2010, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société,

Mention en sera faite au RCS de SOISSONS

Le gérant

1755287

## EURL DE BEAUREPAIRE

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros :
SIEGE SOCIAL : Ferme de Beaurepaire 02310 CHARLY SUR MARNE
RCS SOISSONS 429 996 770

## BYGMALION TV

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 euros :
SIEGE SOCIAL : 25 Rue de Clichy -75009 PARIS 514 490 798 RCS PARIS

Suivant décisions du Président en date du 7 Juin 2010, il a été décidé de transférer le siège social au Hameau de Senercy 02240 SERY-LES-MEZIERES.

Les caractéristiques de la société sont les suivantes :

- Objet: la production ou la coproduction de toute œuvre ou service audiovisuel, cinématographique, publicitaire ou multimédia et l'édition de tout site Internet ou jeux. Et plus généralement : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ; toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ...

- Durée : Elle est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS

- Président : Monsieur MILLOT Bastien demeurant 204 Rue de la Croix Nivert 75015 PARIS

- Directeur Général : Monsieur BORIVENT Sébastien demeurant 5 Rue du général Lamézac 92200 NEUILLY SUR SEINE.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention en sera portée tant au RCS de PARIS qu'au RCS de SAINT-QUENTIN où la société sera désormais immatriculée.

1755581

## APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30 avril 2010, enregistré à EVRY VILLE NOUVELLE le 1er juin 2010, Bordereau n° 2010/211 Case n°3,

La société CARREFOUR, Société Anonyme au capital de 1.762.256.790 euros, ayant son siège social à LEVALLOIS-PERRET (92300), 26 Quai Michelet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 652.014.051,

a fait apport, à titre d'apport en nature (non soumis au régime juridique des scissions)

à la SOCIETE DES PAIEMENTS PASS-S2P, Société Anonyme au capital de 97.703.937,32 euros, ayant son siège social à COURCOURONNES (91080), 1 Place Copernic, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 313.811.515.

de sa branche complète d'activité de distribution de produits financiers, telle que cette activité est exercée au sein des stands financiers des hypermarchés CARREFOUR, ladite branche d'activité exploitée à :

- LAON (02000), ZAC Ile de France
- CHATEAU-THIERRY (02400), 37 avenue Essomes

L'actif net apporté par la société CARREFOUR à la société S2P s'élève : à la somme de 138.109 euros pour la branche d'activité sise à LAON

- à la somme de 138.214 euros pour la branche d'activité sise à CHATEAU-THIERRY

La date d'entrée en jouissance est fixée au 30 avril 2010

Les déclarations de créances seront reçues au Greffe du Tribunal de Commerce

## AVIS D'APP... A LA CONC...

Département de publication :
Annonce n°10-13229
Travaux
**Nom et adresse officiels de l'**
Syndicat Mixte du Familistère G...
Correspondant : M. le Prési...de
02120 Guise, tél. 03.23.05.85.90, ...
: marchepublic@familistere.com
Principale (s) Activité (s) du pou...
religion.
**Objet du marché : aménagem...**
**Type de marché de travaux : ...e**
**Lieu d'exécution :**
Code NUTS : FR...
**Caractéristiques principales**
Des variantes seront-elles prise...
**Prestations divisées en lots :**
Possibilité de présenter une off...
**Durée du marché ou délai d...**
notification du marché.
**Date prévisionnelle de comme...**
2010.
**Cautionnement et garanties ...**
tions de l'article 101 du Code des ...
rantie de 5 % sera systématiqueme...
les de travaux. Le maître d'ouvrag...
de cette retenue de garantie de cau...
dant, en application des disposit...
Marchés Publics cette retenue de...
une caution bancaire équivalent à...
condition expresse que celle-ci so...
première situation mensuelle des...
cette caution, la retenue de garanti...
quée.
**Modalités essentielles de fina...**
**férences aux textes qui les régl...**
présent règlement sont subvention...
l'Aisne, à 30 % par la Région Picard...
tant correspondent à la part du Sy...
**Conditions de participation ...**
**Critères de sélection des can...**
52 du code des marchés publics ...
techniques et professionnelles.
**Situation juridique - référence...**
et signés ou documents équivalen...
**Capacité économique et fina...**
fre d'affaire pour des prestations si...
disponibles (ou mention dans le D...
**Référence professionnelle et...**
**quises :** déclaration appropriée de...
pour les risques professionnels ...
- Référence similaires au cours...
- Certificats de capacité sur des...
**Critères d'attribution :**
Offre économiquement la plus ...
des critères énoncés ci-dessous a...
- valeur technique : 60% ;
- prix des prestations : 40 % ;
**Type de procédure :** marché ...
**Date limite de réception des ...**
à 12 heures.
**Date limite de réception des ...**
à 12 heures.
**Délai minimum de validité de...**

## AVIS D'AP... A LA CON...

Travaux
Identification du pouvoir adjudi...
**Nom et adresse officiels de l'...**
Communauté de Communes d...
Parc d'activités de Noyon-Pass...
60400 Passel
Téléphone : 0344096088
Fax : 0344096041
**Autorité compétente du pouv...**
Monsieur DEGUISE Patrick.
**Intitulé attribué au marché :**
Rénovation de la toiture.
**Description du marché**

ANNEXE = 5

DEPARTEMENT de l'AISNE

Arrondissement de Saint-Quentin
Canton de Saint-Simon

COMMUNE de JUSSY

**Arrêté n° 16 du 28 mai 2010 prescrivant l'Enquête Publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de JUSSY**

REÇU PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ETAT A ST QUENTIN
LE - 2 JUIN 2010
SOUS-PRÉFECTURE

**VU .**

- le Code de l'Environnement, articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants
- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R 123-19
- la délibération du Conseil Municipal en date du 27/11/2006 ayant prescrit la révision du POS approuvé le 16/10/1987 et révisé le 12/12/1995 par l'élaboration d'un PLU
- La délibération du Conseil Municipal en date du 8/12/2009 ayant arrêté le projet de PLU
- L'ordonnance n° E10000156/80 en date du 21/05/2010 de M. le Président du Tribunal administratif d'Amiens désignant M. Alphonse LECLERC demeurant à Laon (02000) en qualité de commissaire enquêteur
- Les pièces du dossier soumis à enquête publique

## ARRETE

***Article 1***

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU arrêté de la commune de JUSSY pour une durée de 1 mois, du 22 juin au 22 juillet 2010.

***Article 2***

M. Alphonse LECLERC domicilié 3/25 Rue Nestor Gréhant exerçant la profession de Cadre Supérieur de 2nd niveau à France Télécom, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif.

***Article 3***

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de JUSSY pendant une durée d'un mois aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 22 Juin au 22 Juillet 2010 inclus, ainsi que le samedi 10 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures.

L'enquête publique sera close le jeudi 22 Juillet 2010 à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. Alphonse LECLERC
3/25 Rue Nestor Gréhant

Vu du commissaire enquêteur
A Jussy le 22 juin 2010

*Article 4*

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **Mardi 22 Juin 2010 de 9 Heures à 12 Heures**
- **Vendredi 25 Juin 2010 de 14 Heures à 17 Heures**
- **Samedi 10 Juillet 2010 de 9 Heures à 12 Heures**
- **Jeudi 15 Juillet 2010 de 14 Heures à 17 Heures**
- **Jeudi 22 Juillet 2010 de 14 Heures à 17 Heures**

*Article 5*

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de JUSSY le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

*Article 6*

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin ainsi qu'à M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

*Article 7*

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le Maire.

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

*Article 8* - Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Enquêteur
- M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin

MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE

Fait à JUSSY,
Le 28 mai 2010
Le Maire
R. Trépant

ANNEXE = 6

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Vu du commissaire enquêteur
A Jussy le 22 mai 2010
A. LECLERC

Commune de JUSSY

# Plan Local d'Urbanisme

# DOSSIER D'ENQUETE

Vu pour être annexé à l'arrêté du :

28 MAI 2010

Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

16 rue Rayet Liénart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

# PLAN LOCAL D'URBANISME
# de la commune de JUSSY

## *Composition du dossier de PLU*

**Pièces officielles et annexes**
**(Articles R.123-1 à R.123-14 du Code de l'Urbanisme)**

- Document n°1 : **Rapport de présentation**
- Document n°2 : **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**
- Document n°3 : **Orientations d'Aménagement Sectoriel**
- Document n°4 : **Règlement**
  - ✓ **Document n°4.1. « Pièce écrite »**
  - ✓ **Document n°4.2. Documents graphiques**
    - 4.2-A / Plan de zonage de l'ensemble du territoire *(échelle : 1/5 000)*
    - 4.2-B / Plan de zonage de la zone agglomérée *(échelle : 1/2 500)*
    - 4.2-C / Représentation des contraintes territoriales *(échelle : 1/5 000)*
- Document n°5 : **Servitudes d'utilité publique et annexes sanitaires**
  - ✓ **Document n°5.1. « Pièce écrite »**
  - ✓ **Document n°5.2. Documents graphiques**
    - 5.2-A / Plan des Servitudes d'Utilité Publique *(échelle : 1/10 000)*
    - 5.2-B / Plan de récolement – Alimentation en eau potable
      - 5.2-B1 / Rue du 8 mai 1945 *(échelle : 1 / 1 250)*
      - 5.2-B2 / Rue Edmond Osset *(échelle : 1 / 500)*
      - 5.2-B3 / Avenue de la Victoire *(échelle : 1 / 2 000)*
    - 5.2-C / Plan du réseau d'assainissement *(échelle : 1/2000)*
- Pièces complémentaires :
  - ✓ Porter à connaissance
  - ✓ Avis de l'État et des services associés sur le dossier arrêté
- Pièces administratives :
  - ✓ Délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme
  - ✓ Délibération arrêtant le Plan Local d'Urbanisme
  - ✓ Arrêté décidant de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Vu du commissaire enquêteur
à Jussy le 22 juin 2010
M.

A. LECLERC

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Vu du commissaire enquêteur
A Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Commune de JUSSY

# Plan Local d'Urbanisme

## Rapport de Présentation

Document n°1

Vu pour être annexé à l'arrêté du :

28 MAI 2010

Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02480)

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

16 rue Rayet Liénart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Vu du commissaire enquêteur
A Jussy - le 22 Juin 2010

A. LECLERC

# Commune de Jussy

# Plan Local d'Urbanisme

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable

## Document n°2

Vu pour être annexé à l'arrêté du :

28 MAI 2010

Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

16 rue Rayet Liénart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Vu de commissaire enquêteur
à Jussy le 22 Juin 2010

A. LECLERC

Commune de Jussy

# Plan Local d'Urbanisme

## Orientations d'Aménagement Sectoriel

Document n°3

Vu pour être annexé à l'arrêté du :

28 MAI 2010

Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE

géogram ENVIRONNEMENT - URBANISME

16 rue Rayet Liénart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Vue du commissaire enquêteur
A Jussy le 22 juin 2010
A. LECLERC

Commune de Jussy

# Plan Local d'Urbanisme

## Règlement

Document n°4.1

*« Pièce écrite »*

Vu pour être annexé à l'arrêté du :

28 MAI 2010

Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02486) AISNE

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

16 rue Rayet Liénart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
*e-mail :* bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de *JUSSY*

Vue du commissaire enquêteur
à Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

## Document graphique n°4.2-A

## Plan de zonage

## Ensemble du territoire

*échelle : 1 / 5 000*

| Vu pour être annexé à l'arrêté en date du : | Cachet de la mairie et Signature du maire : |
|---|---|
| 28 MAI 2010 | MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE |
| Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme | |

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM Bureau d'Etudes
16 rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de JUSSY

Vu du commissaire enquêteur
à Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

## Document graphique n°4.2-B

Plan de zonage

Zone agglomérée

*échelle : 1 / 2 500*

| Vu pour être annexé à l'arrêté en date du : | Cachet de la mairie et Signature du maire : |
|---|---|
| 28 MAI 2010 | MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE |
| cidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme | |

géogram

GEOGRAM Bureau d'Etudes

16 rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de JUSSY

Visa du commissaire enquêteur
à Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

## Document graphique n°4.2-C

## Représentation des contraintes territoriales

*échelle : 1 / 5 000*

| Vu pour être annexé à l'arrêté en date du : | Cachet de la mairie et Signature du maire : |
|---|---|
| 28 MAI 2010<br><br>Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme | MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE |

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM Bureau d'Etudes
16 rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de Jussy

Vue du Commissaire enquêteur
de Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

## Annexes Sanitaires, Classement sonore des infrastructures de transport terrestre et Servitudes d'Utilité Publique

## Document n°5.1

*« Pièce écrite »*

Vu pour être annexé à l'arrêté du :

28 MAI 2010

Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE

géogram ENVIRONNEMENT - URBANISME

16 rue Rayet Liénart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de *JUSSY*

Vue du commissaire enquêteur
A Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

## Document graphique n°5.2-A
## Plan des Servitudes d'Utilité Publique

*échelle : 1 / 10 000*

| Vu pour être annexé à l'arrêté en date du : | Cachet de la mairie et Signature du maire : |
|---|---|
| 28 MAI 2010 | MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE |
| Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme | |

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM Bureau d'Etudes
16 rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

Direction Départementale de l'Equipement de l'Aisne
Pôle de Connaissance du Territoire
Service Urbanisme Habitat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de l'Equipement Aisne

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de *JUSSY*

Vue du commissaire enquêteur
à Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

**Document graphique n°5.2-B1**

Plan du réseau d'eau potable

Rue du 8 mai 1945

*échelle : 1 / 1 250*

| Vu pour être annexé à l'arrêté en date du : | Cachet de la mairie et Signature du maire : |
|---|---|
| 28 MAI 2010<br>Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme | MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE |

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME
GEOGRAM Bureau d'Etudes
16 rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

Ministère de l'agriculture et de la pêche
DDAF de l'Aisne
Services Equipements
Cellule Laon - Saint Quentin
4, rue du Général FOY - 75008 PARIS

Janvier 1997

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

A. LECLERC

vue du commissaire enquêteur
à Jussy le 11 juin 2010

# Commune de JUSSY

# Plan Local d'Urbanisme

## Document graphique n°5.2-B2

Plan du réseau d'eau potable
Rue Edmond Osset
(juillet 2000)

*échelle : 1 / 500*

| Vu pour être annexé à l'arrêté en date du : | Cachet de la mairie et Signature du maire : |
|---|---|
| 28 MAI 2010 | MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE |
| Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme | |

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME
GEOGRAM Bureau d'Etudes
16 rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

tpa
TRAVAUX PUBLICS DE L' AISNE
BP N° 2 - Route de Chambry
02840 ATHIES SOUS LAON
Téléphone : 03.23.24.66.00
Télécopie : 03.23.24.66.01

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de *JUSSY*

vue de commissaire enquêteur
de Jussy le 29 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

## Document graphique n°5.2-B3

## Plan du réseau d'eau potable
## Avenue de la Victoire

*échelle : 1 / 2 000*

| | |
|---|---|
| Vu pour être annexé à l'arrêté en date du :<br><br>28 MAI 2010<br><br>Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme | Cachet de la mairie et Signature du maire :<br><br>MAIRIE de JUSSY |

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM Bureau d'Etudes
16 rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de *JUSSY*

vue du commissaire enquêteur
à Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

## Document graphique n°5.2-C

Plan du réseau d'assainissement

*échelle : 1 / 2 000*

| | |
|---|---|
| Vu pour être annexé à l'arrêté en date du : 28 MAI 2010 | Cachet de la mairie et Signature du maire : MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE |
| Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme | |

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME
GEOGRAM Bureau d'Etudes
16 rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

CEO
Compagnie des eaux et de l'Ozone
4, rue du Général FOY - 75008 PARIS

Direction Régionale de Nancy
Agence de LA FERE
Avenue Dupuis
02800 LA FERE

Mars 1996

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

# Commune de Jussy

Vue du Commissaire enquêteur
à Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

# Plan Local d'Urbanisme

## Porter à connaissance

Vu pour être annexé à l'arrêté du :

28 MAI 2010

Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME
16 rue Rayet Liénart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Equipement

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Vue du commissaire enquêteur
à Jussy le 12 mai 2010

A. LECLERC

# Commune de Jussy

# Plan Local d'Urbanisme

## Avis de l'Etat et des personnes associées sur le document arrêté

Vu pour être annexé à l'arrêté du :

28 MAI 2010

Décidant la mise à enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

MAIRIE de JUSSY (02480) AISNE

géogram ENVIRONNEMENT - URBANISME

16, rue Rayet Liénart
51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

ANNEXE n° 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT AISNE

COMMUNE JUSSY

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Registre ouvert le 22 juin 2010

Le Commissaire enquêteur

A. LECLERC

*Cocher la case correspondante*

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☒ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à : Projet d'Élaboration du PLAN LOCAL d'URBANISME (P.L.U.) de la Commune de JUSSY (AISNE)

réf. 501 051

berger-levrault
groupe berger-levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Jussy (Aisne)

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° 16 en date du 28 mai 2018 de

☒ M. le Maire de : JUSSY

☐ M. le Préfet de :

**Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :**

M LECLERC Alphonse qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du 22 juin 2018 au 22 juillet 2018

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de JUSSY

Autres lieux de consultation du dossier : _____

**Registre d'enquête :**

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de JUSSY

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de JUSSY

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les 22 juin 2018 de 9h à 12h00 et de _____ à _____

les 25 juin 2018 de 14h à 17h et de _____ à _____

les 10 juillet 2018 de 9h à 12h et de _____ à _____

les 17 juillet 2018 de 14h à 17h et de _____ à _____

les 22 juillet 2018 de 14h à 17h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

réf. 501 051 Berger-levrault (0709), tél. : 03 83 36 83 83

1

extraits des textes réglementaires en page 26

ANNEXE = 8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT AISNE

COMMUNE JUSSY

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Registre ouvert le 22 juin 2010

Le Commissaire enquêteur

A. LECLERC

*Cocher la case correspondante*

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☒ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à : Projet d'Elaboration du PLAN LOCAL d'URBANISME (P.L.U) de la Commune de JUSSY (AISNE)

réf. 501.051

berger-levrault
groupe berger-levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Jussy (Aisne)

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° 16 en date du 28 mai 2010 de

☒ M. le Maire de : Jussy

☐ M. le Préfet de :

**Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :**

M LECLERC Alphonse qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du 22 juin 2010 au 22 juillet 2010

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Jussy

Autres lieux de consultation du dossier : _____

**Registre d'enquête :**

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Jussy

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Jussy

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les 22 juin 2010 de 9h à 11h00 et de _____ à _____

les 5 juillet 2010 de 14h à 17h et de _____ à _____

les 12 juillet 2010 de 9h à 12h et de _____ à _____

les 15 juillet 2010 de 14h à 17h et de _____ à _____

les 22 juillet 2010 de 16h à 19h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

réf. 501 051 Berger-levrault (0709), tél. : 03 83 38 83 83

extraits des textes réglementaires en page 26

**PREMIÈRE JOURNÉE**

Les 22 juin 2010 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M[1]

NÉANT

Vu du commissaire enquêteur
A Jussy le 22 juin 2010

A. LECLERC

[1] Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Permanence du vendredi 25 juin 2010 de 14h00 à 17h00

OBSERVATIONS de :

Mme ANNIE WARCOIN 70 RUE DU 8 MAI 1945 - 02480 JUSSY
Mlle ISABELLE WARCOIN 42 RUE DE L'EMONTEAU - 02480 JUSSY
pour Mr SERGE WARCOIN 70 rue du 8 MAI 1945 - 02480 - JUSSY.
demandent que les surfaces cadastrées pour :
- la rue de l'Emonteau A 943, A 945 et A946 A 1091 (parcelles situées en hauteur et dans un virage)
- rue Serge Osset A 918, A 913 A 912 Zl 76
- rue de Tergny A 837 et A 836

soient classées en zone agricole afin de poursuivre l'activité agricole en toute sérénité et sans procurer de gêne pour d'éventuels voisins (stockage dicas, matériels agricoles, chevaux)

A Jussy le 25 Juin 2010

Warcoin Aj  warcoin Isabelle

Mme ANNIE WARCOIN née LEFEVRE 70 rue du 8 Mai 1945 - 02480 - JUSSY
agit en qualité de co-propriétaire d'une parcelle située rue Jean Baptiste Renaud
A 1365 reste à usage agricole et en zone agricole
Que celle-ci
A Jussy le 25 juin 2010

Warcoin Aj

Vue du Commissaire enquêteur
A Jussy le 25 juin 2010

A. LECLERC

3ème Journée

Permanence du samedi 10 juillet 2010 de 9h à 12h00

OBSERVATIONS de :

NEANT

Vu du commissaire enquêteur
A Jussy le 10 juillet 2010

A. LECLERC

Permanence du jeudi 15 juillet 2010 de 14h à 17h00

OBSERVATIONS de :

Mme Yvette BERNA 38 rue de l'émouteau, parcelle n° 1095 - nous sommes en cours d'acquisition d'un prolongement de notre terrain 28 m de L, largeur identique au terrain n° 1095 soit 22,70 m afin d'y implanter un garage et une piscine. Hors cette extension est classée en zone agricole ce qui nous interdit toutes possibilités de valider ces constructions nous demandons que l'extension que nous sommes entrain d'acquérir soit classée en zone UB afin d'obtenir le permis de construire qui a été rejeté le 8-7-2010 par la DDT de St Quentin.

A Jussy le 15/07/2010

Vue du commissaire enquêteur
A Jussy le 15 juillet 2010

A. LECLERC

3ème Journée

Permanence du jeudi 22 juillet 2010 de 14h à 17h00

OBSERVATIONS de : Mr Richard Trépont
Maire de Jussy

Mr R. Trépont prie Mr le Commissaire-Enquêteur de bien vouloir prendre en considération 3 remarques concernant le PLU de Jussy.

1ère Remarque : Il serait bon de modifier le classement de la parcelle UB76 située en bordure de l'Avenue de la Victoire pour la mettre en zone N. En effet, cette parcelle, ancienne carrière de craie, sert depuis plus de 80 ans de bassin de rétention des eaux de pluie des 50.000 m² des toits des entrepôts industriels situés en face.

2ème Remarque : Il serait bon de modifier le classement des parcelles ZC 89 ZC 90, ZC 91, ZC 92, ZC 93, ZC 94, ZC 95, ZC 96 ZC 97, de les mettre en zone Nx pour permettre la construction d'une nouvelle station d'épuration.

3ème Remarque : Certains terrains sont tronqués par les limites du zonage (Rue de l'Emouteau par exemple) les habitations sont classées en zone Urbaine (UB) et les fonds de parcelle, en zone agricole (A). Le règlement est très restrictif et empêche la réalisation de piscine ou d'abri au fond des jardins (classé en A) Il serait judicieux de prévoir cas de figure et de les rendre possible dans le PLU.

A Jussy le 22 Juillet 2010

Visa du commissaire enquêteur
A Jussy le 22 juillet 2010

A. LECLERC

6

ANNEXE 2

Le jeudi 1er juillet 2010 à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Alphonse LECLERC Commissaire enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant trente et un jours (31) jours consécutifs,

du mardi 22 juin 2010 au jeudi 22 juillet 2010

de ____ heures ____ à ____ heures ____ et

de ____ heures ____ à ____ heures ____

Les observations ont été consignées au registre

par 4 personnes (pages n° 3 à 6).

En outre, j'ai reçu ZERO lettre(s) ou note(s) écrite(s) qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du ____ de M ____

2 lettre en date du ____ de M ____

3 lettre en date du ____ de M ____

4 lettre en date du ____ de M ____

5 lettre en date du ____ de M ____

6 lettre en date du ____ de M ____

signature

A. LECLERC

21

# DEPARTEMENT DE L'AISNE
# COMMUNE DE JUSSY

*****

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

*****

## CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY, dans le département de l'Aisne, s'est déroulée normalement durant 31 jours consécutifs du :

**mardi 22 juin 2010 au jeudi 22 juillet 2010 inclus :**

-Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur faite par le Maire de Jussy le 14 mai 2010.

-Vu l'Ordonnance du Président du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 21 mai 2010 désignant le commissaire enquêteur.

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Jussy en date du 8 décembre 2009 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JUSSY.

-Vu l'Arrêté du Maire de Jussy n° 16 en date du 28 mai 2010 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet du Plan Local d'Urbanisme de sa Commune du 22 juin au 22 juillet 2010.

-Vu le dossier d'enquête publique établi par le Bureau d'études GEOGRAM- 16 rue Rayet Liénart-51420 Witry-les-Reims comprenant :
* Le rapport de présentation.
* Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
* Les orientations d'Aménagement Sectoriel.
* Le réglement (Pièce écrite et documents graphiques).

* Les servitudes d'utilité publique et annexes sanitaires. (Pièce écrite et documents graphiques).
* Les pièces complémentaires (Porter à connaissance et pièces administratives).

-Vu la publication de l'avis d'enquête publique dans la Presse :

L'UNION du samedi 12 juin 2010 et vendredi 25 juin 2010 et L'AISNE-NOUVELLE des samedis 5 juin et 26 juin 2010.

## Constatant que :

*Quatre observations écrites ont été mentionnées sur le registre d'enquête publique : (feuillets n° 3, 5 et 6 )*

**-Feuillet n° 3 :**

Dans une déposition faite par :

**=> Madame WARCOIN Annie-70 rue du 8 mai 1945-02480 JUSSY.**
**=> Mademoiselle WARCOIN Isabelle-42 rue de l'Emonteau à JUSSY, agissant au nom de Monsieur WARCOIN Serge-70 rue du 8 mai 1945 à JUSSY** (attestation à l'appui).

Les intervenantes demandent le maintien en terre agricole des parcelles de terrain leur appartenant.

**-Feuillet n° 5 :**

**=> Madame BERNA Yvette-38 rue de l'Emonteau à JUSSY.**

Madame BERNA souhaite agrandir son terrain, parcelle n° 1095, pour construire une piscine et un garage. Or l'extension est située en zone agricole. Demande à ce que cette extension soit classée en zone UB.

**-Feuillet n° 6 :**

**Monsieur Richard TREPANT, Maire de JUSSY, souhaite modifier :**

- Le classement de la parcelle n° 76. (Classée en zone UB, Monsieur le Maire souhaite la voir classée en zone N).

- Le classement des parcelles n° ZC 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 et 97 (Classées en zone N, Monsieur le Maire souhaite qu'elles soient classées en zone Nx afin d'y implanter une nouvelle station d'épuration).

- Le réglement du PLU pour les parcelles "tronquées" par les limites de zonage afin **d'autoriser au coup par coup la construction, sur les parties non constructibles, d'équipements annexes tels que abris de jardin, garages, piscines...**

*Aucune lettre ou Note se rapportant à l'enquête n' a été remise au Commissaire enquêteur.*

## Constatant par ailleurs que :

=> Aucune anomalie ou omission pouvant mettre en cause le projet et/ou la constitution du dossier d'enquête n'a été relevée.

=> La durée de l'enquête et la période où elle s'est déroulée, les mesures de publicité prises, ont permis à chacun de prendre connaissance du dossier.

## Jugeant que les observations mentionnées sur le :

**=> Feuillet n° 3 de :**

**=> Madame WARCOIN Annie-70 rue du 8 mai 1945-02480 JUSSY et**
**=> Mademoiselle WARCOIN Isabelle-42 rue de l'Emonteau à JUSSY,**

**ne peuvent être prises en considération car elles conduiraient à dévaloriser les terrains considérés,**

**=> Feuillet n° 5 de :**

**=> Madame BERNA Yvette-38 rue de l'Emonteau à JUSSY.**

**Seront satisfaites en partie par la modification apportée au réglement du PLU tout en gardant en zone A l'extension du terrain.**

**=> Feuillet n° 6 de :**

**=> Monsieur le Maire de la Commune de JUSSY**

**Ces observations doivent être prises en considération car elles sont parfaitement justifiées :**

**-La première rend à la parcelle n° 76 sa vocation naturelle de bassin de rétension des eaux pluviales.**
**-La deuxième relève de la notion d'Utilité Publique.**
**-La troisième permettrait de corriger le côté arbitraire que revêt parfois le zonage.**

**En conséquence :....**

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR DONNE:**

**Un Avis Favorable au projet du Plan LOcal d'Urbanisme de la Commune de JUSSY,**

**en recommandant expressément que :**

**les 3 observations de Monsieur le Maire de JUSSY visant à:**

-1). Reclasser la parcelle n° 76. de zone UB en zone N.

-2). Reclasser les parcelles n° ZC 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 et 97 de zone N en Nx afin d'y implanter une nouvelle station d'épuration.

-3). Modifier le réglement du PLU pour les parcelles "tronquées" par les limites de zonage afin **d'autoriser au coup par coup la construction, sur les parties non constructibles, d'équipements annexes tels que abris de jardin, garages, piscines...**

**Soient approuvées.**

Laon le 23 juillet 2010

Alphonse LECLERC
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Commissaire enquêteur.